



FÉDÉRATION FRANÇAISE
DE LA
COURSE CAMARGUAISE

COMMUNIQUE AUX ADHERENTS

RESTRUCTURATION DE LA FEDERATION FRANCAISE DE LA COURSE CAMARGUAISE

A l'assemblée générale du 22 septembre 2015 à Vauvert, sous la Présidence de Monsieur GERARD BATIFORT.

Le président a exposé les difficultés financières actuelles de la FFCC dû à une mauvaise gestion et des malversations comptables. La situation actuelle laisse redouter que la FFCC ne pourra pas honorer ses traites jusqu'à la fin de l'année et devra donc déposer le bilan.

Il a été proposé et soumis au vote de l'assemblée deux alternatives, après avoir informé le Ministère de tutelle.

1 ère proposition

La Fédération dépose le bilan et demande à être placée en procédure de redressement judiciaire avec les lourdes conséquences que cela engendrent (agréments, subventions, ...)

2ème proposition

Il a été adopté à la majorité la 2ème proposition du plan de restructuration et la création d'un groupe de travail.

La Fédération est favorable à la mise en place d'un plan de restructuration capable de pérenniser la fédération et les traditions.

Le plan incluant une demande de prêt de restructuration financière et la constitution d'un groupe de travail de 14 personnes licenciées à la fédération, et désigné par leur président d'association, représentant l'ensemble des collègues.

Un audit sur la situation financière actuelle est en cours, afin de déterminer les défaillances qui ont conduit à cette crise.

La Fédération vit une crise sans précédent tant au niveau financier qu'au niveau structurel. Le groupe de travail souhaite réunir l'ensemble des licenciés en novembre afin de donner les résultats de l'audit et d'apporter de nouvelles propositions

Une Assemblée générale aura lieu le 18 novembre à 18h à ST GILLES



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE LA COURSE CAMARGUAISE

485 rue Aimé Orand – 30000 Nîmes

Tél : 04 66 26 05 35 – Fax 04 66 26 18 24

Siret : 343-011-342 00031 – NAF : 9499Z

Délégation du Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'éducation populaire et de la Vie associative renouvelée par un arrêté en date du 31/12/2012